

20030219-0003a-2

Le Monde.fr



• LEMONDE.FR | 19.02.03 | 19h56

• MIS A JOUR LE 19.02.03 | 20h21

Le Comité international de la Croix-Rouge ouvre une conférence sur le sort des disparus lors de conflits

Le Comité international de la Croix-Rouge cherche à sensibiliser les gouvernements et les organisations aux disparitions de personnes en cas de conflits.

Les gouvernements sont les premiers responsables du sort des disparus et *"doivent agir pour prévenir ou faire face aux conséquences des disparitions"*, a expliqué le président du Comité international de la Croix-Rouge, Jakob Kellenberger à l'ouverture d'une conférence d'experts sur les disparus, mercredi 19 février à Genève.

Cette réunion, à laquelle ont participé 400 experts de 90 pays, entend sensibiliser les gouvernements, et les organisations gouvernementales et non gouvernementales au sort des personnes disparues lors de conflits armés ou de situations de violence interne. Cette situation *"assombrit pendant des années et même des décennies la vie d'individus et les relations entre communautés, constituant une menace constante au rétablissement de la sécurité, de la stabilité et du dialogue et un sérieux obstacle à la réconciliation"*, a souligné Jakob Kellenberger. Selon lui, les organisations humanitaires et les organisations de défense des droits de l'homme doivent leur apporter un soutien mais ne sont pas les mieux placées pour agir contre les conséquences néfastes de ces disparitions.

Le haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Sergio Vieira de Mello, a, pour sa part, mis l'accent sur la nécessité pour les gouvernements de lutter contre l'impunité, *"souvent le plus grand obstacle à une paix réelle"*. *"Comment une société en transition peut-elle espérer inspirer confiance dans l'état de droit quand les auteurs des crimes les plus odieux non seulement n'en ont aucun regret mais échappent de surcroît à la justice et occupent peut-être encore des postes d'autorité ?"*, a-t-il poursuivi.

FEMMES SEULES

Yvonne Visaka Dharmadassa, une Sri-Lankaise de 49 ans, a souligné devant les experts les difficultés particulières des femmes dont les maris ou les fils disparaissent lors de conflits. Son expérience personnelle, la disparition d'un fils militaire lors d'une attaque des Tigres tamouls contre un camp de l'armée, l'a menée à fonder deux associations, l'une de parents de militaires disparus, l'autre de femmes victimes de la guerre.

Elle a insisté sur la détresse des femmes se retrouvant seules après la disparition de leurs époux, soulignant notamment le rôle des croyances populaires qui mettent le blâme sur les femmes pour la mort de leur mari. *"Dans les sociétés comme la nôtre, il est très difficile pour une femme seule d'assumer le rôle de chef de famille, même si elle est financièrement indépendante"*, a-t-elle ajouté.

Le CICR souhaite également, au terme de la conférence, convenir de pratiques communes de

recherche et trouver des procédures plus efficaces. Mais, selon Jakob Kellenberger, *"la première mesure à prendre consiste à réaffirmer résolument - et à respecter - les lois et les normes pertinentes du droit international et du droit interne déjà en vigueur"*.

Avec AFP

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2003

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

Politique de confidentialité du site. Besoin d'aide ? faq.lemonde.fr

Description des services payants Qui sommes-nous ?

Abonnés du quotidien, vous avez un message

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle